



**Communauté de Communes du Pays du Coquelicot**  
**Service Public d'Assainissement Non Collectif**  
**6, rue Emile Zola**  
**80 300 ALBERT**  
**Tél : 03 22 64 10 30**  
**Courriel : comdecom@paysducoquelicot.com**

## Déclaration d'ouverture de travaux - Assainissement non collectif

Prestataire en charge des contrôles :



GEONORD - AGEO  
18, Rue du Maréchal Haig  
62 223 ANZIN SAINT AUBIN  
Tél. : 03.21.71.91.64  
Courriel : contact@geonord.fr

Je soussigné ..... , signale que les travaux d'assainissement non collectif débuteront le .....

Adresse du chantier : .....

.....

Entreprise chargée d'effectuer les travaux : .....

Adresse de l'entreprise : .....

.....

Téléphone de l'entreprise : .....

.....

Cette déclaration doit être envoyée au SPANC **quatorze jours minimum** avant le commencement des travaux par courrier ou par mail (adresses en bas de page).

La vérification de l'exécution des travaux sera réalisée avant remblayage de l'installation d'assainissement. À défaut, l'installation sera déclarée non conforme.

L'installation devra correspondre en tout point au projet de conception validé. A défaut, celle-ci sera considérée comme non conforme.

L'installateur est invité à réaliser un reportage photographique du chantier, qu'il remettra au SPANC le jour du contrôle et à l'usager lors de l'achèvement du chantier.

Fait à ..... le .....

Signature du propriétaire :

*A la réception de votre demande, le prestataire de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot vous contactera (ou votre représentant) afin de convenir de la date et de l'heure du rendez-vous. Le contrôle d'exécution des travaux d'assainissement non collectif fait l'objet d'une redevance de 170 € à la charge du propriétaire de l'immeuble. Le règlement de service est disponible à l'adresse suivante : <https://www.paysducoquelicot.com/vivre-preserver/eau-assainissement/assainissement>*